Comment renouveler la validité de la carte d'étudiant ?

Les cartes de membre du personnel ont une durée de vie indéterminée.
Par contre, les cartes d’étudiant ne sont valables qu’un an, grâce à une vignette collée sur le badge.
Cette vignette doit être renouvelée dans les secrétariats au début de chaque année académique.

Adresse URL en ligne: https://faq.he-arc.ch/article.php?id=141